

**1res ASSISES NATIONALES DE L'ENERGIE DE DUNKERQUE**  
**6 et 7 octobre 1999**

**ATELIER N°1**  
**Résumé de l'intervention de Monsieur BENCORPS, DALKIA**

**Les réseaux de chaleur des équipements locaux au service du public**

Un réseau de chaleur (ou de climatisation urbaine) est un équipement qui distribue de la chaleur (ou du froid) aux immeubles qui lui sont reliés.

Si certains réseaux de chaleur existaient déjà il y a trois quart de siècle, en France la plupart ont été créés lors des grandes urbanisations (Z.U.P., etc...) des années 60 et 70 ; durant les vingt dernières années plusieurs dizaines de réseaux ont été construits, principalement pour valoriser des énergies renouvelables (déchets urbains incinérés, géothermie, etc...). Actuellement, plus de 370 réseaux chauffent en France plus de 1 500 000 équivalent-logements.

Les réseaux de chaleur ont pour principaux avantages :

- de recourir à des combustibles spécifiques disponibles localement (géothermie, incinérateur de déchets urbains ou industriels, rejets industriels,...) ou inutilisables dans des chaufferies d'immeubles (charbon, fioul lourd) ;
- de disposer de centrales multi-énergies (plus de 80 % des réseaux), ce qui garantit une gestion au meilleur coût, en s'adaptant à la conjoncture énergétique ;
- d'assurer une meilleure protection de l'environnement : meilleure qualité de l'air en ville (diminution de la pollution atmosphérique et surveillance permanente), préservation du paysage urbain (intégration architecturale et moins de cheminées) ;
- d'améliorer le confort et la sécurité des usagers des villes ("la chaleur livrée à domicile", suppression des odeurs, des bruits et des risques dans les immeubles) ;
- d'utiliser des technologies avancées permettant notamment d'obtenir de hautes performances énergétiques.

Les réseaux de chaleur ont un bel avenir, car ils permettent certaines optimisations énergétiques, intéressantes tant pour les clients desservis que pour la collectivité, ce qui n'est pas possible avec les autres systèmes de chauffage. Par exemple, la cogénération (production simultanée et locale de la chaleur et de l'électricité, avec un excellent rendement énergétique), se développe fortement depuis quelques années dans les réseaux de chaleur : la plupart des réseaux peuvent en être équipés, dans des conditions compétitives, en apportant aux collectivités un atout complémentaire dans le cadre de l'ouverture du marché de l'électricité.

La loi sur l'air, avec son décret d'application récent sur le classement des réseaux, et la transposition des directives européennes Electricité et Gaz (le projet de loi électricité sera soumis au Sénat en octobre ; celui relatif au gaz sera préparé par le Gouvernement à l'automne) constituent de nouvelles opportunités pour les collectivités locales. En tant qu'autorité concédante des trois types de réseaux d'énergie (électricité, gaz et chaleur), les collectivités locales ont vocation à assurer une coordination du développement de ces réseaux. Leur soutien aux réseaux de chaleur, existants ou susceptibles d'être créés sur leur territoire, se justifie par leurs nombreux atouts, locaux et nationaux, ainsi que par la recherche d'une meilleure rationalité économique, qui implique un rééquilibrage par rapport aux autres réseaux d'énergie sensiblement plus puissants.